

PAR MESSAGEUR

Montréal, le 14 juillet 2016



**Objet: Demande d'accès – Dépenses effectuées par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de la 22^e Conférence de Montréal
N/D : GDC05-06-01-2411**



Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 20 juin 2016, relativement à l'objet mentionné en rubrique.

Vous souhaitez obtenir « Tous les documents en lien avec les dépenses effectuées par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de la 22^e Conférence de Montréal qui se déroulait du 13 au 16 juin 2016. [Votre] démarche vise à obtenir les factures entourant l'achat de places aux tables lors de l'événement et autres réclamations effectuées par du personnel concerné en lien avec l'événement. »

En réponse à votre requête, vous trouverez ci-joint les renseignements suivants.

Depuis 20 ans, l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. (l'« Institut ») organise chaque année le Forum économique international des Amériques / Conférence de Montréal.

La Conférence de Montréal (la « Conférence ») est un sommet économique international qui rassemble les leaders de tous les continents. On y dénombre près de 200 conférenciers et quelque 3 800 participants.

Dans le cadre du mandat du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (le « FESG ») l'Autorité a accordé un soutien financier de 150 000 \$, à titre de partenaire stratégique, à l'Institut, aux fins de la 22^e édition du Forum économique international des Amériques – Conférence de Montréal qui s'est tenu à Montréal, en juin dernier.

Ce montant a été accordé à même le FESG qui soutient financièrement des projets :

- de sensibilisation;
- d'éducation;
- de recherche;
- de partenariats stratégiques liés à la mission de l'Autorité.

Le financement du FESG provient des sommes perçues par l'Autorité sous forme d'amendes, de sanctions ou de pénalités administratives. Le FESG reçoit aussi les intérêts et les revenus de placement réalisés sur ses actifs, les sommes perçues en vertu du paragraphe 7° de l'article 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, du paragraphe 7° de l'article 127 de la *Loi sur les instruments dérivés* ou du paragraphe 9° de l'article 262.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ainsi que toute contribution que l'Autorité peut recevoir.

En échange de ce soutien financier, l'Autorité a bénéficié, lors de la journée d'ouverture, d'une visibilité optimale qui lui a permis d'affirmer, auprès de la communauté financière, son leadership à titre de régulateur des marchés financiers au Québec et d'entretenir avec celle-ci un dialogue. Plus précisément, l'Autorité a eu le bénéfice :

- d'être identifiée comme le partenaire associé à la première journée de la Conférence qui portait comme titre « Économie, gouvernance et retraite ». Cette journée est la plus achalandée de l'événement.
- de présider, par l'intermédiaire de son Pdg, Louis Morisset, la séance inaugurale de la Conférence ayant pour thème « Construire une nouvelle ère de prospérité »;
- d'animer, par l'intermédiaire de son surintendant des marchés de valeurs, Gilles Leclerc, un forum traitant des impacts sur la réglementation financière des technologies financières (FinTech).

Cette participation de l'Autorité a permis également de soutenir une initiative qui contribue à l'éducation des membres qui composent la communauté financière.

En contrepartie de son support, l'Autorité a reçu 115 billets réguliers qui ont permis à des membres de son personnel d'assister gratuitement à toutes les sessions de la Conférence, le 13 juin dernier, ce qui incluait notamment les repas et pauses café.

L'Autorité a également reçu 10 billets VIP pour les sessions du 13, 14 et 15 juin et 6 billets VIP pour la session du 16 juin.

Nous vous informons qu'en date des présentes, deux employés ayant participé à la Conférence ont réclamé un remboursement de dépenses en lien avec cet événement. Vous trouverez ci-dessous un tableau sommatif qui identifie les dépenses encourus par leur participation à cette activité.

Frais de déplacement	Stationnement	Hébergement	Indemnité par coucher	Repas
207,00 \$	69,22 \$	388,22 \$	16,00 \$	103,00 \$

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Substitut à la responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers